



---

# COMMISSION REGIONALE F.A.F.A

## PROCES-VERBAL

Lundi 21 mars 2022  
En Visioconférence

---

**Présents** : M. ROUTIER Marc, Président

MM. BERLY Jean Michel, CHAPILLON Jean Claude, LAUGEROTTE Raymond, MORICEAU Pierre, VOISIN Bertrand, GOURDEL Sébastien, LEFRANCOIS Raynald, ROUELLE Maurice.

**Excusés** : MM. BAILLARD Patrick, FERET Romain, DUBOURG Vincent.

**Assistent** : Mme DREUX Ophélie.

---

La séance est ouverte par Marc ROUTIER, Président de la commission.

Le président, M. ROUTIER remercie l'ensemble des intervenants pour le travail effectué dans la finalisation des dossiers.

### 1 – Adoption du procès-verbal

---

Le PV de la réunion du mardi 01 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### 2 – F.A.F.A Emploi

---

Le président, M. ROUTIER et les membres de la commission confient à Ludivine, la gestion des dossiers concernant le F.A.F.A Emploi pour la saison 2022-2023 du fait du changement de logiciel. L'autonomie sur le F.A.F.A Emploi sera donnée aux districts pour les saisons à venir en fonction de leur niveau de formation.

### 3 – F.A.F.A. Transport

---

Un point est effectué sur l'enveloppe concernant le F.A.F.A Transport. Les membres valident un nouveau dossier (Cf. : [Annexe](#)).

### 4 – F.A.F.A. Equipement

---

#### 2.1 – Dossiers en instruction

La validation des dossiers en instruction est effectuée par district (Cf. : [Annexe](#)).

Certains dossiers sont validés « sous réserve » de la réception des documents conformes et qu'ils soient validés par la référente de la Ligue. (Cf. : [Annexe](#))



À la suite de l'avis favorable de la commission F.A.F.A de la Ligue, les dossiers doivent être présentés à la FFF pour validation définitive.

## 2.2 – Dossiers en paiement

Un point est effectué sur les dossiers en cours de paiement dont les travaux doivent être terminés avant la fin de l'année 2022. Un mail de relance sera envoyé aux collectivités (avec en copie le Président, le référent du District et le club).

## 5- Financement ANS des terrains de FOOT5

---

Le Président, M. ROUTIER présente le dispositif de l'Agence National du Sport (ANS) aux membres de la commission. Il précise que seuls les territoires ZRR « zones rurales et semi rurales » ou QPV « quartiers prioritaires de la politique de la ville » sont éligibles à l'obtention de cette subvention.

Les membres et le Président s'accordent sur le plan de financement suivant **en cas d'éligibilité du territoire**:

- 70% de subvention ANS
- 10 % de subvention F.A.F.A
- 20% de la collectivité (minimum obligatoire)

## 6- Question diverses

---

Le Président souhaite faire un point avec M. BERLY, Président de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives (CRTIS), sur les critères qu'il est nécessaire de faire valider, par la CRTIS, afin de constituer les dossiers de terrains FOOT5 :

- o Plan de situation + Plan de masse : Les plans doivent être cotés et les lignes tracées.
- o Un avis favorable de la CRTIS concernant l'éclairage qui est obligatoire.
- o Le cahier des charges de la FFF doit être respecté et signé sur toutes les pages.

## 7- Point sur la formation des référents

---

Marc ROUTIER confirme l'organisation d'une formation concernant le F.A.F.A Equipement et Transport au sein de la Ligue de Normandie à Lisieux avant la fin de saison. Les référents départementaux et les différents intervenants seront conviés à celle-ci.

**La prochaine réunion FAFA est programmée le lundi 9 mai 2022.**

**Le Président de la Commission F.A.F.A.  
M. ROUTIER Marc**



**Secrétaire de séance  
M. MORICEAU Pierre**

